

Bac 2025 : corrigé de philosophie, sujet ME2

Proposition de corrigé - non officielle. Baccalauréat général, philosophie, session 2025, sujet code 25-PHGE2. Les trois choix sont traités.

[Sujet officiel](#) · [Annales de ce concours ou examen](#)

Sujet 1 - Devons-nous lutter contre le temps ?

Problème

Lutter contre le temps peut signifier refuser de vieillir, essayer de conserver ce qui passe ou organiser ses actions pour éviter de subir les délais. Le temps n'est pourtant pas un adversaire que l'on pourrait supprimer. La question porte donc sur la valeur d'une résistance et sur ses limites.

Plan développé

- 1. Certaines formes de lutte sont nécessaires à l'action.** Préparer une échéance, entretenir un objet ou protéger une mémoire permet de limiter des pertes. Refuser de laisser une difficulté s'aggraver peut être une responsabilité. L'action humaine transforme les conditions dans lesquelles le temps est vécu, même si elle n'arrête pas son écoulement.
- 2. Vouloir abolir toute transformation conduit à une lutte impossible.** Un souvenir conservé n'est pas le retour matériel de l'instant ; un corps soigné ne devient pas extérieur au vieillissement. Exiger que rien ne change peut empêcher d'accueillir une relation nouvelle ou une étape de la vie. La peur de perdre absorbe alors le temps que l'on souhaitait sauver.
- 3. Il faut agir dans le temps plutôt que vouloir en sortir.** Nous pouvons choisir des priorités, transmettre et réparer, tout en reconnaissant la finitude. Cette reconnaissance ne signifie pas renoncer à toute prévention. Elle permet de distinguer les effets sur lesquels nous pouvons agir et les limites constitutives de l'existence. Nous devons lutter contre certaines dégradations et contre le temps subi ; nous n'avons pas à transformer toute durée en ennemi.

Sujet 2 - Faut-il suivre sa raison pour agir moralement ?

La raison permet d'examiner des motifs et de justifier une règle. Une émotion généreuse peut cependant conduire à aider spontanément. Le sujet interroge la nécessité de suivre la raison, pas seulement sa capacité à rendre une action efficace.

- 1. La raison est nécessaire pour évaluer les principes de l'action.** Une sympathie peut favoriser un proche et négliger une personne inconnue dans la même situation. Examiner ce que l'on doit à chacun permet de dépasser cette préférence. La raison aide à distinguer une obligation et un intérêt présenté comme moral.
- 2. Toute action moralement bonne ne suppose pas une délibération explicite au moment d'agir.** Porter secours peut résulter d'une disposition déjà acquise ou d'une attention immédiate à la

souffrance. Il serait excessif de tenir cette action pour immorale au seul motif qu'elle n'a pas été précédée d'un raisonnement formulé. Inversement, un calcul très cohérent peut servir une fin injuste.

3. Il faut pouvoir justifier son action sans réduire la moralité au calcul. La raison guide l'examen des règles et la correction des préférences ; la sensibilité peut rendre attentif aux situations concrètes. Une action morale doit rester compatible avec des raisons défendables, mais elle n'exige pas toujours un discours intérieur préalable. Suivre la raison est une exigence de jugement ; cela ne garantit pas à lui seul la qualité de l'intention ni l'accomplissement de l'action.

Sujet 3 - Mill, De la liberté (1859)

Thèse

Imposer silence à une opinion prive l'humanité d'un bénéfice intellectuel, que cette opinion soit vraie ou fausse. Mill défend la discussion en distinguant ces deux hypothèses et en refusant de faire du nombre des partisans un critère de droit.

Explication suivie

L'exemple initial oppose un individu à tous les autres. La majorité ne possède pas le droit de faire taire le dissident du seul fait de sa supériorité numérique. La règle est réciproque : le dissident ne pourrait pas davantage réduire les autres au silence s'il devenait puissant. Le raisonnement porte sur un droit commun, et pas sur la supériorité morale de toute minorité.

Mill écarte ensuite l'image de l'opinion comme propriété uniquement privée. Faire taire une personne ne nuit pas seulement à son détenteur ; cela retire une possibilité de discussion aux autres, présents et futurs. Les adversaires eux-mêmes sont particulièrement concernés, car ce sont leurs convictions qui pourraient être corrigées ou approfondies.

Si l'opinion écartée est juste, la discussion permettrait de remplacer une erreur par une vérité. Si elle est fausse, la confrontation permettrait de comprendre plus clairement les raisons qui soutiennent la vérité. Ce second cas ne signifie pas que l'erreur devient vraie : elle fournit une occasion de rendre le jugement plus réfléchi.

La fin ajoute que notre certitude de la fausseté n'est pas garantie et que, même si elle l'était, le second bénéfice demeurerait. Les deux branches sont donc distinctes : possibilité d'apprendre une vérité et possibilité d'approfondir une vérité déjà admise. Le texte défend l'expression et l'examen des opinions ; il n'impose pas de croire toutes les affirmations ni de les tenir pour également fondées.